

lois sévères proscrivent le plaisir (1), tandis

dats romains furent immolés par les habitants de Tarquinies, dans le quatrième siècle de Rome. (TIT.-LIV. V, 15.) Les Étrusques arrosaient de sang le simulacre de Jupiter Latiaris. (LACTANT., I, 21; TERTULL., Contr. Gnost. c. 7.) Ennius atteste cette pratique dans un vers souvent cité.

Ille sos (suos) deiveis mos sacrificare puellos.

Les Sabins, lorsqu'ils se trouvaient dans quelques dangers, vouaient à Mars les productions de toute l'année (*ver sacrum*), y compris les garçons et les filles qui naissaient (DEN. d'HAL., I, 16; STRAB., V). Lorsque les sacrifices humains s'adoucirent, ces peuples se bornèrent à envoyer leurs enfants ainsi dévoués en colonie hors de leur pays. (SERV. ad. Æn.) On avait immolé des vierges dans le bois consacré depuis à Anna Perenna.

Et quod virgineo cruore gaudet
Annæ pomiferum nemus Perennæ.
MART., IV, 64.

Dis était honoré par les mêmes rites sur le mont Soracte. (DEN. d'HAL., I, 4.) V. aussi la note de SERVIUS, sur ce vers de Virgile :

Summe deus, sancti custos Soractis Apollo.

Aux fêtes du printemps, trente sexagénaires étaient précipités dans le Tibre. (PELLOUT. V, 139.) Le sacrifice de ces trente sexagénaires pourrait bien avoir été un reste de la coutume des sauvages, de tuer les vieillards qui n'ont plus la force de les suivre. Ce serait alors un exemple frappant de la tendance du sacerdoce à perpétuer dans la civilisation les pratiques de la barbare. (FEST. v° Sexagen.; PLUTARCH., Quæst. rom.)

(1) L'institution des vestales était une institution étrus-

que des rites licencieux outragent la pudeur (1), et que des tourments effroyables

que; elle fut portée de la ville d'Albe dans celle de Rome. Le supplice de Rhéa Sylvia, mère de Romulus, fabuleux ou non, est la consécration d'une rigueur sacerdotale antérieure au culte romain, mais qui malheureusement s'y introduisit et s'y prolongea.

(1) CREUTZ. III, 337. Le culte du Phallus était établi chez les Étrusques, les Sabins, les Ombriens et autres peuples de l'ancien Latium. A Lavinies, pendant les fêtes de Bacchus qui duraient un mois, on promenait chaque jour en pompe un priaie de figuier. (FEST. v° Lucem facere; MACROB., Sat. III, 6; DEN. d'HAL., I, 40.) Les matrones les plus irréprochables étaient choisies pour le couronner. (AUG. de Civ. Dei, VII, 21.) Les orgies de ce culte avaient donné à l'Étrurie une renommée de corruption devenue proverbiale. (NIEBUHR, I, 96.) Les dieux complices, le conseil de Jupiter (v. la note ci-dessus), avaient des figures de Phallus. Plusieurs fables, moitié romaines et moitié étrusques, se rattachaient à ce culte; v. entre autres celle qui concerne la naissance de Servius Tullius. (ARNOB. Adv. Gent.; v. OVID. Fast.) A la fête d'Anna Perenna, les jeunes filles chantaient des chansons obscènes. Les dieux qui présidaient aux mariages chez les anciens Latins étaient d'une indécence qui se ressent à la fois du culte licencieux des nations sacerdotales et de l'esprit allégorique du sacerdoce. Depuis la déesse Virginiensis, qui délie la ceinture de l'épouse, le dieu Subigus, la déesse Pruna, la déesse Pertunda (AUG. de civit. Dei, VI, 9), le dieu Mutunus Tutunus (TERTULL. ad Nat. II,

font frémir la nature (1). Enfin, la divination, ce moyen d'empire, si soigneusement cultivé, si minutieusement développé par les prêtres (2),

11; CREUTZ, II, 487-488), les dieux ou les déesses Anxia et Cincia (ARNOB. adv. Gent. III; MARTIAN. CAPELLA, II), la déesse Persica (ARN. ib. IV), jusqu'à Liber et Libera (AUG., loc. cit.), tout est décrit avec la plus bizarre et la plus révoltante exactitude. Le dieu Mutunus avait une analogie complète avec le Lingam, sur lequel on mêt aux Indes les jeunes mariées à cheval. Les bramines et les prêtres étrusques ont été conduits par la même série d'idées aux mêmes pratiques. Ces divinités de l'ancien culte italique disparurent lors de la formation du polythéisme à Rome, et ne reparurent que lorsque les rites sacerdotaux inondèrent l'empire.

(1) Les prêtres étrusques se déchiraient les bras, se faisaient en différentes parties du corps de profondes blessures, ou marchaient sur des charbons ardents (STRABON, V); leurs danses, dont ces rites sanguinaires faisaient une partie essentielle, ressemblaient aux contorsions frénétiques au milieu desquelles les corybantes et les cures se mutilaient. (SPANGENBERG, de Veterib. lat. religionib., p. 48.)

(2) Les augures toscans avaient divisé le ciel en dix-huit parties pour observer plus exactement le cours des astres, le vol des oiseaux, la direction des nuages, le point de départ de la foudre, et la couleur des éclairs. Ces derniers phénomènes occupaient une grande place dans la discipline étrusque. Ce qu'un éclair avait annoncé

et toujours accompagné d'une sorte de juri-

était plus sûr que ce qui était prédit par toute autre voie. Quand les entrailles des victimes ou le vol des oiseaux présageaient des événements sinistres, un éclair favorable dissipait les craintes : mais aucun présage ne pouvait infirmer l'autorité prophétique d'un éclair. (Cocinna ap. SENECA. Nat. quæst. II, 34.) On divisait les éclairs en plusieurs classes, fulmina monitoria, pestifera, fallacia, deprecanea, peremptalia, attestata, atteranea, obruta, regalia, hospitalia, auxiliaria. (SEN. ib. 49.) Quelques-unes de ces épithètes s'expliquent d'elles-mêmes. Les Romains étaient en doute sur la signification de plusieurs autres. Ils distinguaient aussi les éclairs en publica (qui avaient rapport à l'état), et privata (qui concernaient les particuliers); l'influence des fulmina familiaria ne se bornait pas à un événement, mais s'étendait à toute la vie. Jupiter présidait spécialement aux éclairs. (SEN. loc. cit., cap. 45.) Il en tenait trois dans sa main droite (FEST. in v^o Manubia); le premier n'était destiné qu'à avertir les hommes; le second que Jupiter ne lançait qu'après avoir consulté les douze grands dieux, était déjà un commencement de peine; le troisième était le complément du châtement mérité. Il frappait de mort les individus et bouleversait les empires. Les dieux se voilaient, et de-là l'épithète de Dii involuti. (SENECA. loc. cit., cap. 41.) Le philosophe romain tire de cette tradition sacerdotale des règles morales qu'il adresse aux puissances de la terre. Plus l'autorité est absolue, dit-il, plus elle doit être modérée, et celui qui en est revêtu ne doit déployer la sévérité qu'après s'être entouré de conseils salutaires.

diction qu'ils s'arrogent sur les dieux (1), est porté dans l'Italie antique au plus haut degré de solennité et de profondeur. On le fait remonter jusqu'à Picus, le premier roi des Aborigènes (2). Tous les éléments sont prophétiques. L'air révèle l'avenir par le bruit du

(SEN. *ib.*, c. 41.) Sénèque pensait plus à Néron qu'à Jupiter. Les principes de la divination par le vol des oiseaux ou les augures chez les Étrusques avaient une grande analogie avec ceux des Perses. Leurs oiseaux prophétiques (alites præpetes et oscines) rappellent les quatre oiseaux célestes désignés dans les livres zend. (Izeschné, I, Ha 64; II, 89.) Pline remarque qu'il y avait sur les bas-reliefs étrusques des figures d'oiseaux inconnus de son temps, ce qui nous ramène aux oiseaux fantastiques de Persépolis et d'Écbatane. (PLIN. *Hist. nat.*, X, 15.) Tous les autres modes de divination étaient en usage dans l'Étrurie, et la pyromancie se pratiquait à Préneste, avec les mêmes rites à peu près que dans l'Orient, et chez les Hébreux, quand ils violaient les prohibitions de la loi mosaïque. (Esth. cap. III, 7; IX, 26, 28-29; 31-32.)

(1) Les prêtres toscans arrachaient à Jupiter son tonnerre, et le faisaient à volonté descendre du ciel. (PLIN., *Hist. nat.*, II, 53.) La tradition relative à Tullus Hostilius tient manifestement à ce pouvoir mystérieux dont ces prêtres se vantaient. (TIT. LIV. I, 31.)

(2) STRAB. VII; PLUTARCH. *Quæst. Rom.*; DEN. D'HAL. I, 11.

tonnerre, le mouvement, la couleur, les formes fantastiques des nuages, les oiseaux qui les traversent dans tous les sens (1). Le bruit des flots a sa signification divinatoire, et du fond de l'abîme liquide sortent des prophètes et des dieux. Le sein de la terre n'est pas moins fécond. D'un sillon entr'ouvert par la charrue, Tagès paraît tout à coup aux yeux des peuples. De toutes parts, des gouffres laissent s'élever jusqu'à l'homme des inspirations surnaturelles; enfin le feu qui brûle sur l'autel, la flamme qui consume la victime, expriment par leurs ondulations les mystères de la destinée. Les augures et les aruspices de la Toscane sont illustres dans l'histoire. Denys d'Halicarnasse et Diodore nous vantent leur habileté (2); et

(1) Et aves deus movit. SENEC. *Quæst. nat.*, II, 32.

(2) DEN. D'HAL. IX, 2. Les habitants de la Toscane, dit Diodore (V. 27 et 40), se sont appliqués à l'étude des lettres et de la philosophie, mais ils se sont particulièrement attachés à la connaissance des présages. Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien, est vantée par Tite-Live pour avoir été instruite d'après les règles de la discipline tyrhénienne. « Perita, ut vulgo Etrusci, cœlestium prodi-

le superstitieux Julien consultait encore, dans le troisième siècle de notre ère, des aruspices qu'il avait fait venir d'Étrurie.

Tel était l'état religieux de l'Italie, quand des colonies grecques y abordèrent. Nous n'entrerons point ici dans les discussions relatives à ces colonies, dont tous les historiens racontent en détail l'arrivée et les établissements. Nous observerons seulement qu'il ne faut pas rejeter ces récits avec un dédain trop superbe. L'auteur qui s'est livré sur cette matière aux recherches les plus assidues, bien qu'il soit peu favorable lui-même aux témoignages d'une époque où les renseignements étaient rares, la critique imparfaite, et les esprits faussés par des prétentions de vanités

giorum mulier.» Nous ne citons point ici Tanaquil comme un personnage historique; mais les faits partiels, vrais ou faux, prouvent toujours l'opinion reçue; et la tradition, qui se compose de fables, a néanmoins pour base une vérité que les détails, inventés après coup, ne sauraient infirmer. L'arrivée d'Énée et des Troyens dans le Latium, observe M. Niebuhr (*Hist. Rom. I, 126*), est sûrement une fiction; mais il serait absurde de lui refuser un fondement historique. Certainement la prise d'Ilion est fabuleuse, et pourtant il y a de l'histoire au fond.

nationales, convient néanmoins qu'il existait antérieurement à la fondation de Rome des colonies grecques riches et florissantes (1). Les premières de ces colonies n'apportèrent point, à ce qu'il paraît, dans les cités qu'elles construisirent, la religion de la Grèce, telle qu'Homère nous la fait connaître (2). Elles avaient

(1) NIEBUHR (*Hist. Rom.*) rejette les traditions relatives aux colonies œnagriennes et peucétiennes, mais il ne nie point que des colonies grecques n'aient exercé sur l'Étrurie et sur le Latium la plus grande influence. Il reconnaît que, constituées en républiques, et détruites vers l'an 400 de Rome, elles avaient fleuri pendant plusieurs siècles: donc elles étaient antérieures à sa fondation (*Ibid. I, 105*). Quant à la division de Niebuhr entre ce qu'il y a d'historique et ce qu'il y a de fabuleux dans les annales romaines, nous ne pouvons, tout en rendant justice à la gravité des recherches et à la nouveauté des aperçus, nous dispenser de dire qu'il y a beaucoup d'arbitraire dans cette division. On ne démêle jamais suffisamment le motif de l'auteur pour accorder à certains faits l'autorité de l'histoire, et pour la refuser à d'autres, souvent de la même nature et presque de la même époque. C'est le régime du bon plaisir transporté dans la science.

(2) L'époque de l'arrivée de la première de ces colonies est fixée par la chronologie ordinaire à l'an 1719 avant Jésus-Christ.

quitté leur patrie, avant la révolution opérée dans son polythéisme par les navigateurs égyptiens ou phéniciens (1); et leur arrivée en Italie n'eut d'autre effet que d'établir entre cette contrée et la Grèce Pélagienne des communications plus fréquentes (2). Mais plus tard, d'autres colonies grecques ayant débarqué dans le Latium, commencèrent à réformer les rites féroces des indigènes. Elles s'étaient éloignées de Grèce après la formation du polythéisme

(1) L'arrivée de ces navigateurs est postérieure de près d'un siècle et demi au départ des premiers Pélages pour l'Italie.

(2) Il paraîtrait même que, loin de détruire la religion sacerdotale de l'Italie, ces colonies l'enrichirent de quelques notions également sacerdotales. Elles y portèrent, par exemple, le culte des Cabires, dont nous avons traité ci-dessus. Au moins les noms de Cabires étaient-ils les mêmes en Grèce et en Italie: *Θεοὶ μεγάλοι* chez les Grecs, et *Dii potes*, *potentes*, suivant l'explication de Varron (de Ling. lat. IV, 10), chez les Romains, successeurs et imitateurs des Étrusques. V. aussi (t. II, p. 413) l'Hermès sacerdotal apporté en Étrurie par les Pélages, représenté par une colonne, se combinant avec le dieu Terme, puis restant le dieu Terme seul, le Mercure grec remplaçant Hermès. V. enfin le tome III, p. 318-319, texte et note.

grec (1); elles bâtirent plusieurs villes (2); elles y transportèrent avec beaucoup d'autres usages, tous ceux qui avaient rapport à la religion (3). A Faléries, il y avait un temple de Junon (4), construit sur le modèle de celui d'Argos. On y pratiquait les mêmes cérémonies pour les sacrifices. Des prêtresses officiaient d'après les rites grecs (5); et de jeunes filles, appelées canéphores, comme en Grèce, portaient les corbeilles sacrées dans les pompes religieuses (6). Ces colonies conservèrent

(1) Un peu moins de 1300 ans avant l'ère chrétienne.

(2) Cæré, Pise, Saturnie, Alston, Faléries, Fescennes et Larisse en Campanie, qui fut ainsi nommée du nom de la capitale du Péloponnèse. DEN. D'HAL. I, 3.

(3) DEN. D'HAL. ib.

(4) Un autre temple de Junon passait pour avoir été construit à Lanuvium, par les compagnons de Diomède, après la guerre de Troie.

(5) Cicéron dit que, dès les premiers siècles de Rome, le culte de Cérès y avait été adopté; qu'il avait été emprunté des Grecs, et qu'on faisait venir de Naples ou de Vélie des prêtresses pour le célébrer exactement. (Orat. pro Balbo, § 24, in Verrem. VALER. MAX. I, 1.) M. de Sainte-Croix pense que ce culte de Cérès fut apporté de Grèce par les Tarquins. (Des Myst., p. 504.)

(6) DEN. D'HAL. I, 3.

avec leur patrie ancienne des relations tellement étroites, qu'elles envoyaient tous les ans à Delphes la dîme de leur revenu (1). Elles inspirèrent aux indigènes assez de respect envers les dieux grecs, pour qu'Arminus, roi d'Étrurie, crût devoir faire hommage d'un trône d'or à Jupiter Olympien (2). Enfin, elles communiquèrent aux Étrusques la connaissance et le goût des arts (3). Leurs chefs firent en différents lieux des incursions plus ou moins heureuses, et partout où ils pénétrèrent avec succès, ils introduisirent quelques changements dans le culte italique.

Ce ne fut néanmoins qu'à Rome que l'influence des colonies grecques opéra une révolution complète et décisive. Jusqu'à la fonda-

(1) DEN. D'HAL. *ib.*

(2) PAUS. *Voy. en Élide*, ch. 12.

(3) HEYNE, de *Etrusc. Com. Soc. Gœtt.*, et DEMPSTER *Etruria Regalis*, surtout sur Bacchus et sur Hercule. Il serait absurde de nier, dit Niebuhr (I, 87), que l'embellissement des arts étrusques ne soit dû aux Grecs, bien que leur architecture leur fût particulière. Il ajoute que la littérature étrusque ne fut jamais améliorée par la grecque (*ib.* 88); ce qui est un effet et une preuve de la lutte dont nous allons parler.

tion de cette ville, les deux cultes subsistèrent à côté l'un de l'autre. La raison en est simple. Le sacerdoce étrusque s'opposait, comme cela doit toujours être, à toute innovation. L'on a souvent remarqué, dans les monuments de l'Étrurie qui nous sont parvenus, les différences qui existent entre ces ouvrages de l'art et les mêmes ouvrages en Grèce. Ces différences tiennent peut-être à ce que les colonies grecques avaient quitté leur pays, avant que les arts y fussent arrivés à leur perfection: mais l'esprit sacerdotal prohibitif, immobile, y eut sans doute la plus grande part. Les corporations théocratiques, dans les villes qu'elles dominèrent, combattirent avec succès l'action des colonies grecques. Il n'en fut pas de même à Rome. Ses habitants, réunis par le hasard, et fugitifs de tous les pays, n'avaient point d'institutions préexistantes ou consacrées, et le mépris même dont les cités opulentes et paisibles qui les repoussaient de leur sein couvraient un ramas de brigands guerriers, les préserva de l'ascendant des corporations toutes puissantes dans ces cités.

En conséquence, au moment où leur culte prit une forme stable, les Romains puisèrent

également dans la religion de l'Italie antique et dans celle de la Grèce. Pendant quelque temps, les deux religions se disputèrent le peuple romain : c'était se disputer l'empire du monde.

Pour décrire cette lutte mémorable, nous citerons des faits, auxquels le désir d'être courts nous force d'attacher des noms d'individus qui n'ont peut-être jamais existé : mais nous les employons pour désigner des époques, et les individus seraient des êtres fabuleux ou des noms génériques (1), que nos assertions n'en seraient point ébranlées. Que Romulus, Numa, Tatius, Tullus Hostilius même, bien qu'il y ait un peu plus d'histoire dans ce qui le regarde (2), n'aient point eu

(1) Niebuhr regarde Romulus comme le nom générique du peuple romain, et Latinus, père de Romulus, comme le nom générique des peuples du Latium. (Hist. Rom., I, 148.)

(2) Voy. NIEBUHR, sur Tullus Hostilius. Ce n'est pas qu'il n'y ait assurément beaucoup de fable dans ce qui concerne ce troisième roi de Rome; car les historiens, Denys d'Halicarnasse par exemple (III, 1), le disent fils d'Hostus Hostilius, général tué dans la guerre des Sabins, c'est-à-dire qu'il aurait eu 80 ans à son avènement

d'existence réelle; que les colonies dites herculiennes n'aient point abordé en Italie, dans l'année ou de la manière indiquée par des écrivains, les uns crédules comme Tite-Live, les autres compilateurs comme Denys d'Halicarnasse; que Tarquin l'Ancien n'ait été ni le petit-fils d'un fugitif de Corinthe, ni de la famille des Bacchiades, peu nous importe. Nous n'en voyons pas moins tout ce qui est sacerdotal descendre d'Étrurie, et tout ce qui appartient au polythéisme indépendant arriver de Grèce. Nous accordons à la fiction tout ce que les nouveaux critiques réclament pour elle : mais cette concession n'infirme en rien des vérités qu'on ne peut contester. Nous commencerons donc par Romulus, ou par le moment que son nom désigne.

Déjà le penchant pour le culte grec se manifeste. Des cérémonies, en l'honneur de Jupiter, sont substituées à l'adoration du chêne consacré (1). Mais Tatius, roi des Sabins, as-

au trône, et pourtant on lui attribue des penchants guerriers et des inclinations belliqueuses.

(1) Voy. l'endroit où Tite-Live raconte que Romulus, ayant dépouillé de ses armes le général ennemi, déposa